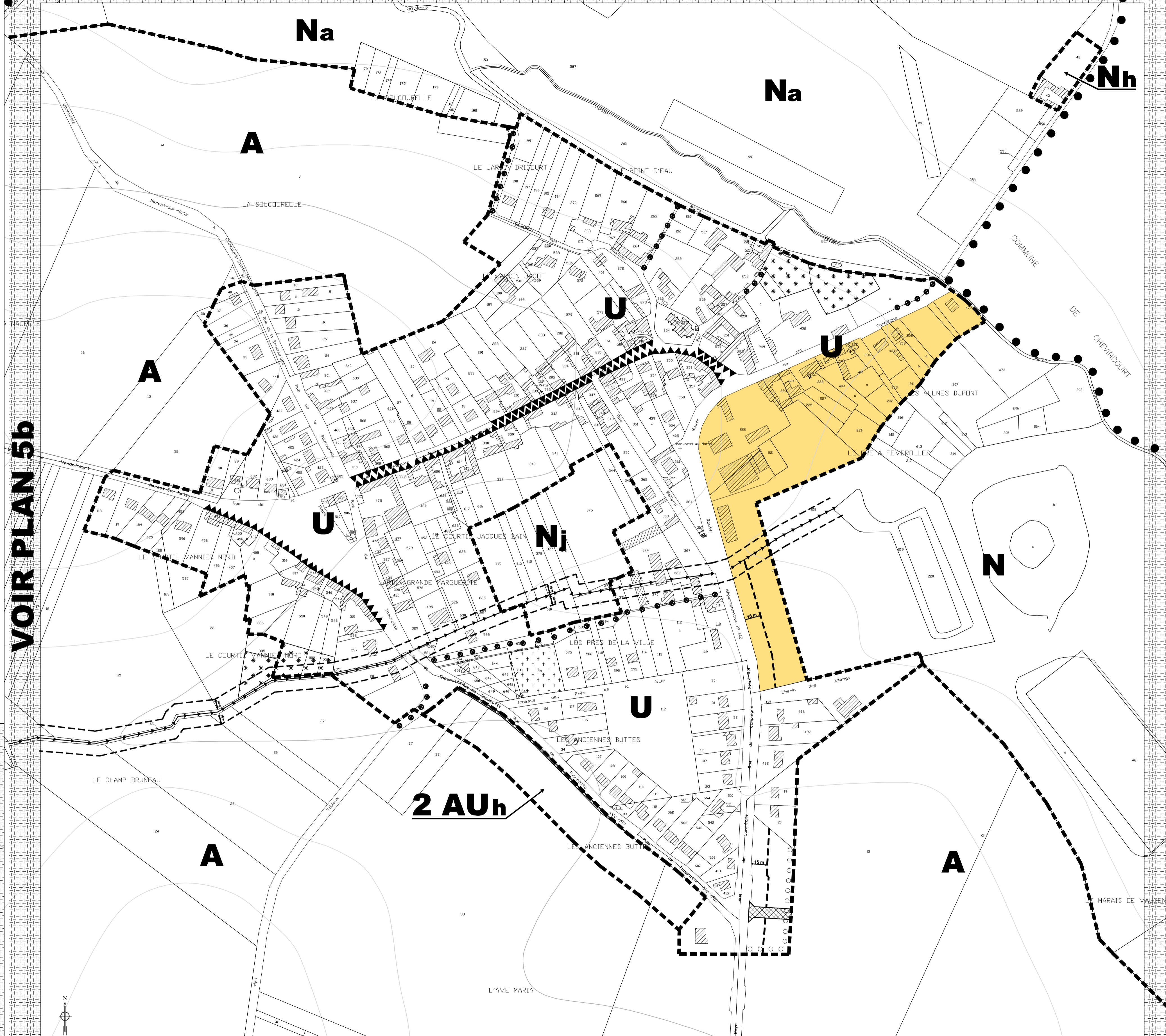


# VOIR PLAN 5b



LEGENDE	
●●●●	Limite communale
-----	Limite de zone
~	Courbe de niveau
[X]	Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme
[*]	Boisements à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
→	Fossé d'écoulement d'eaux pluviales à conserver au titre de l'article L.121-1 du Code de l'Urbanisme
○	Plantations à créer au titre de l'article R.123-9(13°) du Code de l'Urbanisme
▲▲▲▲	Section de rue soumise à des dispositions particulières
10 m	Marge de recul à respecter
⊗	Voies sur lesquelles les accès directs "véhicules" sont interdits
[Yellow]	Secteur soumis à un aléa de remontée de nappe où les constructions sont soumises à des prescriptions spéciales au titre de l'article R.123-11b du Code de l'Urbanisme
[Grid]	Partie visible sur un autre plan
<b>U</b>	Zone urbaine
<b>2 AUh</b>	Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat urbanisable après modification du PLU
<b>A</b>	Zone agricole
<b>Na</b>	Zone naturelle et/ou forestière
<b>Nh</b>	Secteur naturel humide boisé
<b>Nj</b>	Secteur naturel de jardins privés
<b>Nm</b>	Ecart bâti à vocation mixte

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX  
 Téléphone : 03.44.45.17.57  
 Fax : 03.44.45.04.25  
 contact@urba-services.fr

## Commune de MAREST-SUR-MATZ

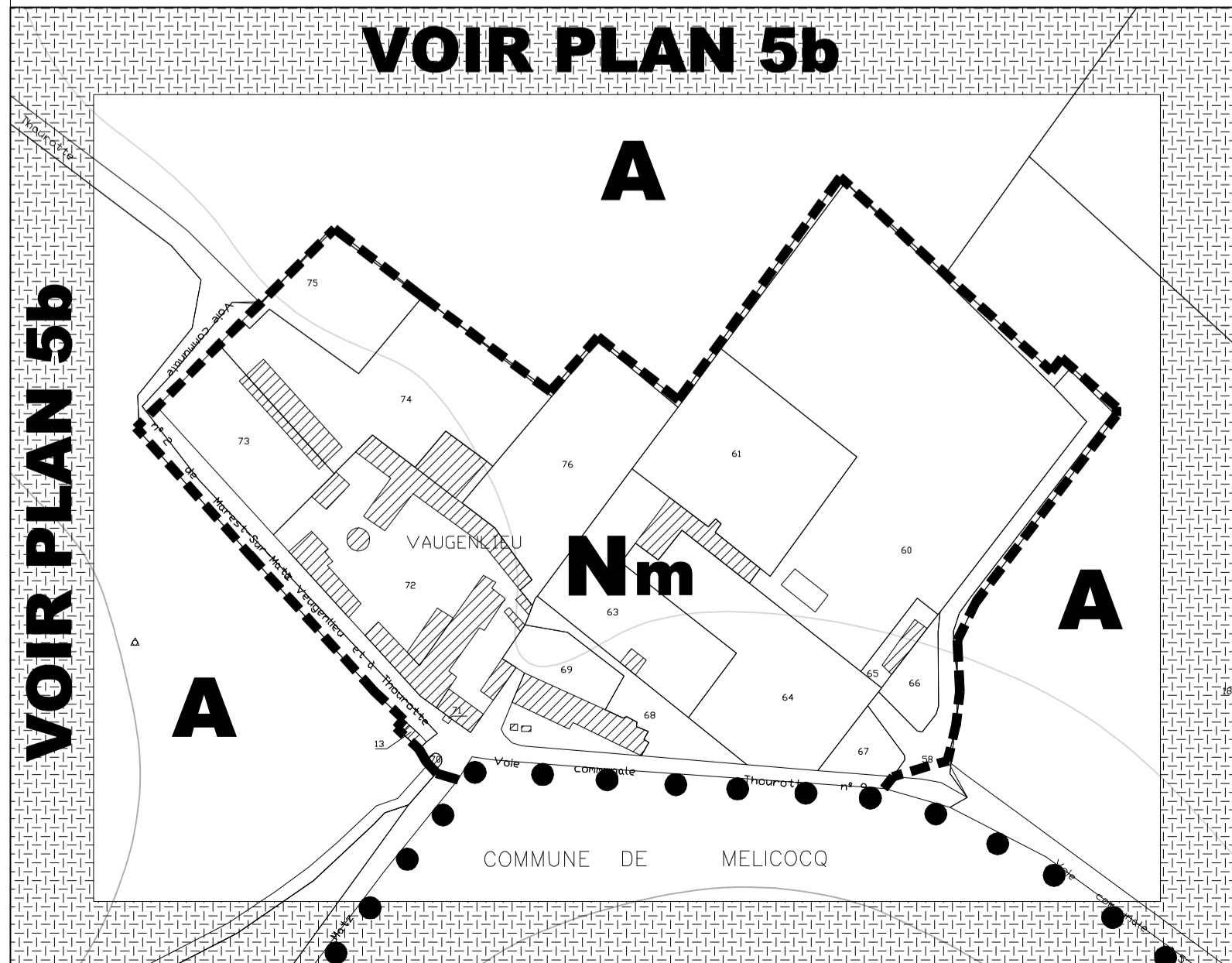
### PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION  
 Vu pour être annexé à la délibération en date du :  
 24 JUIN 2013

5c

REGLEMENT GRAPHIQUE  
 PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village et Hameau de Vaugenlieu"

Echelle : 1/2000e



VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b

VOIR PLAN 5b